



prime annuelle non payée suite à modification d'objectif

Par **svec78**, le **04/02/2010** à **11:24**

Bonjour,

Je suis chef des ventes ds une concession automobile depuis 12 ans et depuis 10 ans avec le même employeur (gros groupe privé).

J'ai une prime annuelle en fonction de l'atteinte d'un budget réalisé en fin d'année et validé par la direction générale du groupe en début de chaque année.

Pour le budget 2009, celui ci a été modifié d'une façon arbitraire, sans aucune raison nettement à la hausse par un des dirigeants du groupe (le pdg l'a d'ailleurs appris en avril lors d'un rapport financier lorsque j'ai demandé des explications (j'ai envoyé une note de dossier)...sans réponse!

Aujourd'hui, après les résultats au 31/12/2009 j'apprends que ma prime annuelle (que j'ai toujours touchée depuis 10 ans) ne me sera pas versée car j'ai finis à 96 % de mon budget (le nouveau d'avril) pour 106% de celui validé en début d'année par le comité de direction alors que mon service (commercial) rapporte 1.330.000e de résultat à l'entreprise, soit 32.000e de plus qu'en 2008 (année record depuis l'ouverture).

Comment puis je m'opposer à cette décision totalement injuste?

Peut-on parler d'arcellement? (modification arbitraire d'objectif en cours d'année)

Je suis le seul des 3 concessions que le groupe possède dans la marque AUDI de la région parisienne à avoir eu cette augmentation d'objectif injustifiée en avril). J'ai souvent entendu dire "vous avez toujours eu des bons résultats, vous allez y arriver"

Aujourd'hui on me dis "dommage"....

C'est scandaleux!

Merci d'avance!